



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurisation de l'eau potable

Question écrite n° 15355

Texte de la question

Mme Catherine Rimbert attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur la nécessité de sécuriser durablement l'accès à l'eau potable dans les territoires concernés par des ressources souterraines vulnérables, en particulier dans les zones karstiques. Dans plusieurs départements, les services d'eau et les collectivités font face à une combinaison de pressions croissantes : effets du changement climatique sur la recharge des nappes, risques de pollution, augmentation des besoins liée à la démographie et aux usages économiques, ainsi que fragilité spécifique des aquifères karstiques, très réactifs aux événements météorologiques et aux contaminations. Ces caractéristiques imposent une connaissance fine des structures souterraines, des circulations d'eau et des vulnérabilités, qui ne peut être obtenue qu'au prix d'études hydrogéologiques de grande ampleur, mobilisant des compétences scientifiques et techniques pointues et des moyens financiers importants. Des projets structurants, tels que le programme SyncliKarst, visent précisément à améliorer la compréhension des systèmes karstiques, à cartographier les circulations souterraines et à identifier les zones de vulnérabilité et de protection prioritaires, afin de mieux sécuriser les captages d'eau potable et d'orienter les investissements publics. Ces études, qui bénéficient directement aux collectivités, aux services d'eau et aux agences sanitaires, contribuent à anticiper les crises de l'eau, à réduire les risques de pollution et à garantir, à long terme, un accès à une eau potable de qualité pour les populations concernées. Or le financement de ces programmes de recherche et d'expertise hydrogéologique reste souvent complexe à sécuriser car il repose sur un montage associant collectivités, agences de l'eau, opérateurs publics et parfois partenaires privés, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires locales. Sans un soutien financier renforcé et pérenne de l'État, il existe un risque de ralentissement, voire de renoncement, à certains projets pourtant jugés stratégiques pour la sécurité hydrique des territoires, ce qui irait à l'encontre des objectifs affichés de résilience climatique et de prévention des risques. Elle souhaite donc savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en matière de soutien financier aux études hydrogéologiques de grande ampleur, en particulier dans les zones karstiques. Elle lui demande notamment si l'État entend inscrire de manière pluriannuelle un appui spécifique à ce type de programmes, tels que SyncliKarst, et par quels mécanismes il envisage d'accompagner les collectivités et les services d'eau pour sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable dans les territoires les plus vulnérables.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Rimbert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15355

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2026